

Liste des pièces à fournir

Prêt In Fine Griffon Patrimoine et Conso Hypo

Aucun envoi photo, ni image écran de relevés de compte ne sera accepté.

Les documents doivent être clairement lisibles.

Aucun envoi de documents groupés à l'exception de documents contenant plusieurs pages.

Envoyer les documents via WeTransfer en fichier compresser (.zip .rar) à l'adresse partenaires@credit-municipal-toulon.fr

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EMPRUNTEUR, CO EMPRUNTEUR, CAUTION SOLIDAIRE

- ☐ Documents obligatoires CMT : RGPD, demande de prêt, PPE.
- ☐ Attestation manuscrite utilisation des fonds (si conso hypo ne pas joindre).

IDENTITÉ

- ☐ CNI ou passeport en cours de validité emprunteur et co-emprunteur.
- ☐ Contrat de mariage, jugement de divorce, pacs.

REVENUS

- ☐ Avis imposition N-1 . Si retraité : déclaration pré remplie N-1, à défaut bulletin(s) de pension(s).
- ☐ Si plus de 59 ans : Simulation de retraite.
- ☐ Si salarié : 3 derniers bulletins de salaire et BS de décembre si CDI moins d'un an.
- ☐ Si revenus fonciers : Déclarations (2044), taxe foncière et baux de tous les biens. Si SCI : statuts.
- ☐ IFI le cas échéant et déclaration de taxe foncière de tous les biens.
- ☐ 2 derniers bilans de l'entreprise le cas échéant.

DOMICILE

- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois. (Facture EDF, portable ou eau).
- ☐ Si hébergé : CNI hébergeur en cours de validité, attestation hébergement, justificatif de domicile de l'hébergeur de moins de 3 mois.
- ☐ Si locataire : Dernière quittance de loyer. Si quittance agréée, pas d'obligation de fournir une facture en plus.

BANQUE

- ☐ 3 derniers mois des rlv de tous les comptes bancaires , Epargne si vrt de cpt à cpt.
- ☐ Justificatifs des prêts en cours, relevé(s), offre et échéancier.
- ☐ Justificatifs de l'épargne (dernier relevé à jour).
- ☐ En cas de rachat(s) demandé(s), attestation de capital restant dû du ou des prêts concernés.
- ☐ RIB du compte sur lequel seront prélevées les échéances CMT.

PROJET

- ☐ Synthèse et DDP courtier.
- ☐ Mandat de courtage daté et signé.
- ☐ Mandat de vente (GP Relais), estimation agence immobilière facultative (GP Immo ou Conso).
- ☐ Titre de propriété (du bien hypothéqué).
- ☐ Taxe foncière résidence principale et du bien hypothéqué.
- ☐ Attestation (avis de paiement non valable) de l'assurance multi risque habitation du bien objet de la garantie.
- ☐ Si habitation en collectif, dernier relevé de charge de co propriété du bien hypothéqué.
- ☐ Compromis d'acquisition, devis travaux (gros œuvre non financé), justificatif notarié (droit-succession).
Si VEFA contrat complet, si conso justifs devis ou facture(s) proforma.
- ☐ SCPI : attestation manuscrite client, questionnaire connaissance client, DIC, note d'info visée par l'AMF, bulletin de souscription, statuts, dernier rapport annuel et/ou bulletin trimestriel d'information.

NANTISSEMENT (uniquement sur assurance vie ou CAT)

- ☐ Copie du contrat (ou attestation d'adhésion).
- ☐ Dernière valorisation (original).
- ☐ Extrait d'acte de naissance du constituant.
- ☐ Attestation du gestionnaire (original) relative à :
 - L'absence de mesure de saisie ou d'opposition
 - L'absence de nantissement, de délégation ou de sûreté
 - L'absence de bénéficiaire acceptant

CAUTION(S) HYPOTHECAIRE(S)

- ☐ Pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport) de la caution.
- ☐ RGPD.
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : (Facture EDF, portable ou eau).

DON(S) OU PRÊT(S) ENTRE PARTICULIER

- ☐ Attestation manuscrite du donateur/prêteur pour justifier de l'apport complémentaire.
Sauf si le client détient au montage du dossier une attestation du notaire précisant que le prêt ou la donation "familiale" sera notifié dans l'acte notarié à la signature.
- ☐ Cerfa relatif à la donation ou prêt (à partir de 5 000€ et au plus tard avant la mise à disposition des fonds).
- ☐ Pièce d'identité du donateur/prêteur en cours de validité (CNI/Passeport).
- ☐ Relevés de compte de l'emprunteur prouvant le versement (au plus tard avant la mise à disposition de notre crédit).
- ☐ RGPD "Don ou prêt entre particuliers", à remplir par le donateur/prêteur crédit).



Crédit Municipal de Toulon
GAGE DE CONFIANCE, DEPUIS 1821

DEMANDE DE PRÊT
À RENVoyer

A votre agence ou directement au siège :

CREDIT MUNICIPAL DE TOULON
PLACE BESAGNE - BAT A
83000 TOULON

VOTRE PRÊT

Montant : _____ Durée : _____
Ce montant pourra être diminué par le Crédit Municipal de Toulon suite à l'expertise du bien objet de la garantie.
Objet : _____
Vous avez déjà fait un prêt au Crédit Municipal de Toulon ☐ Oui ☒ Non
Vous souhaitez éventuellement ouvrir un compte au Crédit Municipal de Toulon ☐ Oui ☒ Non

EMPRUNTEUR OU CAUTION

Nom Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____
Date de naissance : _____
Ville de naissance : _____ Code postal : _____
Adresse : _____
Adresse mail : _____
Tel fixe : _____ Tel portable : _____

SITUATION DE FAMILLE

☐ Marié(e) ☐ Vivant maritalement
☐ Célibataire ☐ Veuf (ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)
Nombre d'enfants à charge : _____ Nombre de personnes à charge : _____

PROFESSION

Votre profession : _____
Année d'entrée dans l'emploi actuel : _____
Nom et adresse de l'employeur : _____

RESSOURCES (MENSUELLES)

Salaire ou revenus d'activité (mensuel) : _____ Pension : _____
Allocation : _____ Revenus fonciers : _____

HABITATION

☐ Location ☐ Accession ☐ Propriétaire Depuis le _____
☐ Hébergé ☐ Logé par l'employeur

COMPTES BANCAIRES

Banque :	☐ Simple	☐ Joint	☐ Professionnel	Année ouverture :
Banque :	☐ Simple	☐ Joint	☐ Professionnel	Année ouverture :
Banque :	☐ Simple	☐ Joint	☐ Professionnel	Année ouverture :



ATTESTATION DES CHARGES

PRÊTS IMMOBILIERS OU MONTANT DU LOYER

- ☐ Locataire (indiquer votre loyer)
☐ Propriétaire : (remplir le tableau ci-dessous)

Loyer

ETABLISSEMENT	TYPE	CAPITAL EMPRUNTE	MENSUALITE	DATE DE FIN
	Immobilier			
	Immobilier			
	Immobilier			
	Immobilier			

PRÊTS DIVERS

ETABLISSEMENT	TYPE	CAPITAL EMPRUNTE	MENSUALITE	DATE DE FIN

MONTANT DE VOTRE IMPÔT SUR LES REVENUS (mensuel):

AUTRES DETTES : (Pension alimentaire, arriéré(s) d'impôt(s)...) :

Nature : _____ Montant : _____
 Nature : _____ Montant : _____

AVERTISSEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (e) : _____ Né(e) le : _____

Déclare sur l'honneur :

- ☐ Ne pas avoir de prêt en cours ☐ Avoir des prêts en cours dont détails ci-dessus

et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans cette fiche permettant l'étude de la demande et l'établissement de l'offre de contrat de crédit. Toute erreur, omission ou fausse déclaration engagerait ma responsabilité pleine et entière, notamment face aux litiges résultant de l'application des articles L.711-1et suivants du Code de la consommation.

Le Crédit Municipal de Toulon
 (Cachet et Signature)

Fait à _____, le _____
 Signature de l'emprunteur ou de la caution
 précédée de la mention "lu et approuvé"



A recopier de façon manuscrite sur un document à part en remplissant les parties manquantes (une pour chaque emprunteur). Les inscriptions en rouge ne sont pas à reproduire mais éventuellement à remplir !

A «ville», le « date du jour»

Je soussigné(e) « **Nom et prénom né(e)** le « **date** » demeurant « **adresse** »
demande par la présente un financement d'un montant de € sur la durée de mois sous réserve de
l'évaluation de la valeur de la garantie. Le montant du financement pourra être diminué par le crédit municipal de
Toulon suite à l'expertise du bien objet de la garantie.

Les modalités de remboursement seront les suivantes : paiement des intérêts par mensualités et paiement du
capital à terme ou par anticipation.

Objet du financement : « **à préciser.....** » **adresse complète** .

Je propose une hypothèque de 1^{er} rang prise sur le bien situé à l'adresse suivante :

N°, rue, code postal, ville

la valeur indicative de ce bien est de.....€

Le solde du capital sera effectué(**indiquez un des 3 choix ci-dessous**)

par la vente du bien objet de garantie

ou par la vente du bien situé

ou par la liquidation de l'actif financier suivant (**si nantissement**) :.....

Je suis informé(e) que le Crédit municipal de Toulon n'impose pas d'assurance emprunteur mais que je conserve
toutefois la possibilité d'effectuer des démarches auprès de la compagnie d'assurance de mon choix comme cela m'a
été conseillé.

Signature

IMPORTANT - TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27.04.2016 (UE)

Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée



Veuillez lire attentivement ce qui suit avant de vous déterminer et pensez à joindre impérativement ce document avec les pièces justificatives demandées sans quoi votre demande de prêt ne pourra être étudiée.

A – Traitement à des fins de prospection commerciale

La collecte des données personnelles dans le cadre des activités commerciales de la Caisse de Crédit municipal de Toulon (CCMT) ne conditionne pas la conclusion du contrat. Tout refus de votre part n'entraînera pas, de ce seul fait, un refus de contracter de la CCMT.

B- Traitement en vertu d'une obligation légale

Outre la nécessaire appréciation de votre solvabilité (article L313-16 du Code de la consommation), la CCMT vous informe que le traitement de vos données personnelles est également motivé par le respect d'une obligation légale liée à la nécessaire connaissance que les établissements de crédit doivent avoir de leur client notamment au regard de ses obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude fiscale (Code monétaire et financier, Livre V Titre VI). D'une manière générale, le traitement de vos données personnelles aux stades précontractuel et contractuel répond aux obligations légales en matière de crédit, imposées par le Code de la consommation en son Livre III.

Dans ce cadre obligatoire, la collecte de vos données conditionne la conclusion du contrat dans le sens où la CCMT refusera de contracter à défaut de communication et de possibilité de traitement des données concernées.

C- Traitement dans le cadre d'un contrat souscrit en garantie du crédit octroyé ou dans le cadre de l'exécution du contrat

Si vous souscrivez un contrat lié à l'exécution de l'offre qui vous sera éventuellement soumise (notamment la souscription d'une assurance facultative proposée par la CCMT) vos données personnelles pourront être communiquées à l'assureur notamment dans le cadre de l'étude préalable de votre situation par ce dernier ou, en cas d'acceptation, si le risque assuré se réalise.

En cas de procédure extra-judiciaire ou judiciaire, les données utiles pourront également être communiquées à l'administration (notamment les tribunaux) ou encore aux auxiliaires de justice dans le cadre d'un litige ou de l'exécution d'une décision de justice (avocats, notaires et huissiers de justice par exemple). Plus généralement, ces données pourront également être utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat, notamment pour prendre contact avec vous.

En l'absence de relation contractuelle formalisée (par exemple : refus de prêt après étude de solvabilité) les données collectées seront conservées à des fins de traçabilité et de vérifications notamment dans l'hypothèse où une nouvelle demande serait ultérieurement formulée par vos soins.

D – Traitement dans le cadre de la lutte contre la fraude et le surendettement

Vos données personnelles pourront être traitées par la Caisse de Crédit municipal de Toulon dans le cadre de la lutte contre la fraude et les tentatives d'obtention irrégulières de crédit, via la tenue d'un registre des fraudes avérées et tentatives de fraudes, notamment en cas fourniture de documents falsifiés, de fausses déclarations ou déclarations volontairement incomplètes.

Afin de lutter contre le surendettement et de se prémunir contre les risques d'impayés, notamment en cas de demandes simultanées dans plusieurs établissements, la CCMT recensera vos données au sein d'un fichier relatif aux demandes de crédits et crédits octroyés par l'ensemble des caisses de Crédit Municipal adhérentes au GIE CM SERVICES.

E – Vos droits en matière de traitement de vos données personnelles

Dans tous les cas la CCMT ne collectera et ne traitera que les données nécessaires aux finalités ci-dessus. La CCMT ne commercialisera, ne communiquera et ne cédera pas vos données hormis le cas de cession du présent contrat. L'exploitation des données ne donnera pas lieu à des opérations de prise de décision automatisée y compris par profilage.

La CCMT vous informe également sur les points suivants :

Interlocuteurs et responsables

- Le responsable du traitement de vos données personnelles est : la Caisse de Crédit municipal de Toulon dont le représentant légal est Michael LILI, Directeur Général. Il est joignable par courrier à l'adresse suivante : place Besagne Bâtiment A 83000 TOULON ou par courriel à l'adresse suivante : responsable.traitement@credit-municipal-toulon.fr
- Le délégué à la protection de vos données personnelles est : Marina STROHL. Elle est joignable par courrier à l'adresse suivante : place Besagne Bâtiment A 83000 TOULON ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@credit-municipal-toulon.fr

Personnes pouvant avoir accès aux données

- Dans le strict respect des motifs de traitement énumérés ci-dessus, les personnes qui pourront avoir accès à vos données personnelles sont les préposés de la CCMT dans le cadre de leur mission, fonction, et sous contrôle du responsable du traitement et du délégué à la protection des données, chacun selon son rôle.
- Le Groupement d'intérêt économique (GIE) CM SERVICES, en sa qualité de sous-traitant de la CCMT (221 rue DUGUESCLIN 69003 LYON- RCS LYON 538 491 085), responsable de la gestion du logiciel informatique pour la CCMT.
- MUTLOG (Mutuelle du logement), immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 325 942 969, et MUTLOG Garanties, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 384 253 605, dont le siège social est sis 75 Quai de la Seine 75019 PARIS, entreprises soumises au Code des assurances.
- Le prestataire de service de la CCMT, QUADIENT, SA immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro SIREN 402 103 907, dont le siège social sis 42-46 Avenue Aristide Briand 92 220 BAGNEUX, dans le cadre de l'envoi de courriers.
- MAILEVA, SASU immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro SIREN 424 335 693, dont le siège social sis 45-47 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94 200 IVRY-SUR-SEINE, dans le cadre de la signature électronique des contrats.
- Les autorités, institutions, administrations, juridictions et organismes bancaires, financiers, fiscaux et judiciaires.



- Les commissaires aux comptes, actuellement EXPE RTEA AUDIT, SAS immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro SIREN 504 875 931 et dont le siège social sis 60 Boulevard Jean Labro 13016 MARSEILLE, dans le strict cadre de l'exercice de leur mission de contrôle.
- Les auditeurs externes, actuellement PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro SIREN 672 006 483 et dont le siège social sis 63 Rue de Villiers 92 200 NEUILLY-SUR-SEINE, dans le strict cadre de l'exercice de leur mission de contrôle.
- Les caisses de Crédit Municipal adhérentes au GIE CM SERVICES, pour l'accès au registre des fraudes et des crédits.

Tous les préposés de la CCMT sont soumis au secret professionnel dont le non respect est sanctionné pénalement.

Nature des données collectées

Il peut s'agir de données courantes (par exemple : nom, prénom, email, ...) ou de données pouvant être considérées comme sensibles (par exemple : données relatives à la santé- sous réserve du secret médical-, documents d'identité, données bancaires).

Les données collectées sont celles figurant :

- dans les divers documents précontractuels que vous aurez, soit renseignés soit signés après qu'ils aient été complétés sur la base de vos déclarations (par exemple : situation professionnelle, revenus, charges financières, établissement teneur de compte). Ces données pourront le cas échéant être reportées dans la documentation contractuelle et le système informatique du prêteur (par exemple : nom, prénom, date et lieu de naissance, situation matrimoniale, familiale, professionnelle, identité bancaire).
- dans les documents fournis pour l'étude de votre demande de financement (par exemple : données bancaires, documents d'identité).

Durée de conservation

- Les données collectées seront conservées pendant une durée de cinq années après la fin de la relation contractuelle.
- En l'absence de conclusion du contrat (par exemple : refus de prêt après étude de solvabilité) ou en cas de rétractation après signature de l'offre, les données collectées seront conservées pendant une durée de six mois (à compter de la décision de refus, d'annulation ou de rétractation), et vos coordonnées pendant trois ans à compter du dernier contact avec vous, dans le cas où vous accepteriez leur utilisation à des fins de prospection commerciale.
- Les données relatives à la fraude avérée ou tentative et à l'identité du fraudeur seront conservées cinq ans et jusqu'au terme de la procédure judiciaire, le cas échéant.

Droits fondamentaux

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles.
- Sous réserve des traitements imposés par une obligation légale, vous disposez d'un droit à la limitation du traitement de vos données personnelles et d'un droit à l'effacement de vos données personnelles, dans les cas prévus par la réglementation.
- Vous bénéficiez du droit à la portabilité de vos données (elles peuvent être transmises à votre demande dans les conditions que vous pourrez fixer).
- Sous réserve des traitements imposés par une obligation légale, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Le retrait de votre consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Lorsque vos données personnelles sont traitées à des fins de prospection commerciale, y compris par profilage, vous disposez d'un droit d'opposition à tout moment au traitement de ces données à de telles fins.

Pour exercer ces droits vous pouvez, soit adresser un courrier à l'attention du responsable du traitement, à la Caisse de Crédit Municipal de Toulon place Besagne Bâtiment A 83000 TOULON ou adresser un courriel à l'adresse : responsable.traitement@credit-municipal-toulon.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3, Place de Fontenoy TSA 80715 -75 334 PARIS CEDEX 07-Tél. 01 53 73 22 22-Fax 01 53 73 22 00-www.cnil.fr

Vous pouvez retrouver le détail des conditions et des modalités d'exercice de vos droits sur la Charte de protection des données personnelles consultable sur notre site internet www.credit-municipal-toulon.fr.

Je soussigné(e)

reconnais et accepte que mes données personnelles soient utilisées pour les finalités mentionnées dans le présent document, autres que la prospection commerciale, notamment **en vertu d'obligations légales et d'intérêts légitimes** (§ B, C et D) (***obligatoire pour conclure le contrat***) :

Fait à, le/...../.....

Signature :

IMPORTANT - TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27.04.2016 (UE)

Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée



Veillez lire attentivement ce qui suit avant de vous déterminer et pensez à joindre impérativement ce document avec les pièces justificatives demandées sans quoi votre demande de prêt ne pourra être étudiée.

A – Traitement à des fins de prospection commerciale

La collecte des données personnelles dans le cadre des activités commerciales de la Caisse de Crédit municipal de Toulon (CCMT) ne conditionne pas la conclusion du contrat. Tout refus de votre part n'entraînera pas, de ce seul fait, un refus de contracter de la CCMT.

B- Traitement en vertu d'une obligation légale

Outre la nécessaire appréciation de votre solvabilité (article L313-16 du Code de la consommation), la CCMT vous informe que le traitement de vos données personnelles est également motivé par le respect d'une obligation légale liée à la nécessaire connaissance que les établissements de crédit doivent avoir de leur client notamment au regard de ses obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude fiscale (Code monétaire et financier, Livre V Titre VI). D'une manière générale, le traitement de vos données personnelles aux stades précontractuel et contractuel répond aux obligations légales en matière de crédit, imposées par le Code de la consommation en son Livre III.

Dans ce cadre obligatoire, la collecte de vos données conditionne la conclusion du contrat dans le sens où la CCMT refusera de contracter à défaut de communication et de possibilité de traitement des données concernées.

C- Traitement dans le cadre d'un contrat souscrit en garantie du crédit octroyé ou dans le cadre de l'exécution du contrat

Si vous souscrivez un contrat lié à l'exécution de l'offre qui vous sera éventuellement soumise (notamment la souscription d'une assurance facultative proposée par la CCMT) vos données personnelles pourront être communiquées à l'assureur notamment dans le cadre de l'étude préalable de votre situation par ce dernier ou, en cas d'acceptation, si le risque assuré se réalise.

En cas de procédure extra-judiciaire ou judiciaire, les données utiles pourront également être communiquées à l'administration (notamment les tribunaux) ou encore aux auxiliaires de justice dans le cadre d'un litige ou de l'exécution d'une décision de justice (avocats, notaires et huissiers de justice par exemple). Plus généralement, ces données pourront également être utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat, notamment pour prendre contact avec vous.

En l'absence de relation contractuelle formalisée (par exemple : refus de prêt après étude de solvabilité) les données collectées seront conservées à des fins de traçabilité et de vérifications notamment dans l'hypothèse où une nouvelle demande serait ultérieurement formulée par vos soins.

D – Traitement dans le cadre de la lutte contre la fraude et le surendettement

Vos données personnelles pourront être traitées par la Caisse de Crédit municipal de Toulon dans le cadre de la lutte contre la fraude et les tentatives d'obtention irrégulières de crédit, via la tenue d'un registre des fraudes avérées et tentatives de fraudes, notamment en cas de fourniture de documents falsifiés, de fausses déclarations ou déclarations volontairement incomplètes.

Afin de lutter contre le surendettement et de se prémunir contre les risques d'impayés, notamment en cas de demandes simultanées dans plusieurs établissements, la CCMT recensera vos données au sein d'un fichier relatif aux demandes de crédits et crédits octroyés par l'ensemble des caisses de Crédit Municipal adhérentes au GIE CM SERVICES.

E – Vos droits en matière de traitement de vos données personnelles

Dans tous les cas la CCMT ne collectera et ne traitera que les données nécessaires aux finalités ci-dessus. La CCMT ne commercialisera, ne communiquera et ne cédera pas vos données hormis le cas de cession du présent contrat. L'exploitation des données ne donnera pas lieu à des opérations de prise de décision automatisée y compris par profilage.

La CCMT vous informe également sur les points suivants :

Interlocuteurs et responsables

- Le responsable du traitement de vos données personnelles est : la Caisse de Crédit municipal de Toulon dont le représentant légal est Michael LILI, Directeur Général. Il est joignable par courrier à l'adresse suivante : place Besagne Bâtiment A 83000 TOULON ou par courriel à l'adresse suivante : responsable.traitement@credit-municipal-toulon.fr
- Le délégué à la protection de vos données personnelles est : Marina STROHL. Elle est joignable par courrier à l'adresse suivante : place Besagne Bâtiment A 83000 TOULON ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@credit-municipal-toulon.fr

Personnes pouvant avoir accès aux données

- Dans le strict respect des motifs de traitement énumérés ci-dessus, les personnes qui pourront avoir accès à vos données personnelles sont les préposés de la CCMT dans le cadre de leur mission, fonction, et sous contrôle du responsable du traitement et du délégué à la protection des données, chacun selon son rôle.
- Le Groupement d'intérêt économique (GIE) CM SERVICES, en sa qualité de sous-traitant de la CCMT (221 rue DUGUESCLIN 69003 LYON- RCS LYON 538 491 085), responsable de la gestion du logiciel informatique pour la CCMT.
- MUTLOG (Mutuelle du logement), immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 325 942 969, et MUTLOG Garanties, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 384 253 605, dont le siège social est sis 75 Quai de la Seine 75019 PARIS, entreprises soumises au Code des assurances.
- Le prestataire de service de la CCMT, QUADIENT, SA immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro SIREN 402 103 907, dont le siège social sis 42-46 Avenue Aristide Briand 92 220 BAGNEUX, dans le cadre de l'envoi de courriers.
- MAILEVA, SASU immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro SIREN 424 335 693, dont le siège social sis 45-47 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94 200 IVRY-SUR-SEINE, dans le cadre de la signature électronique des contrats.
- Les autorités, institutions, administrations, juridictions et organismes bancaires, financiers, fiscaux et judiciaires.



- Le médiateur de la CCMT, actuellement le Médiateur de la consommation membre de la SAS de Médiation Professionnelle immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro SIREN 814 385 357 et dont le siège social sis 24 Rue Albert de Mun 33000 BORDEAUX, dans le cas où vous effectueriez une demande de règlement amiable d'un litige vous opposant à la CCMT.
- Les commissaires aux comptes, actuellement EXPE RTEA AUDIT, SAS immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro SIREN 504 875 931 et dont le siège social sis 60 Boulevard Jean Labro 13016 MARSEILLE, dans le strict cadre de l'exercice de leur mission de contrôle.
- Les auditeurs externes, actuellement PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro SIREN 672 006 483 et dont le siège social sis 63 Rue de Villiers 92 200 NEUILLY-SUR-SEINE, dans le strict cadre de l'exercice de leur mission de contrôle.
- Les caisses de Crédit Municipal adhérentes au GIE CM SERVICES, pour l'accès au registre des fraudes et des crédits.

Tous les préposés de la CCMT sont soumis au secret professionnel dont le non respect est sanctionné pénalement.

Nature des données collectées

Il peut s'agir de données courantes (par exemple : nom, prénom, email, ...) ou de données pouvant être considérées comme sensibles (par exemple : données relatives à la santé- sous réserve du secret médical-, documents d'identité, données bancaires). Les données collectées sont celles figurant :

- dans les divers documents précontractuels que vous aurez, soit renseignés soit signés après qu'ils aient été complétés sur la base de vos déclarations (par exemple : situation professionnelle, revenus, charges financières, établissement teneur de compte). Ces données pourront le cas échéant être reportées dans la documentation contractuelle et le système informatique du prêteur (par exemple : nom, prénom, date et lieu de naissance, situation matrimoniale, familiale, professionnelle, identité bancaire).
- dans les documents fournis pour l'étude de votre demande de financement (par exemple : données bancaires, documents d'identité).

Durée de conservation

- Les données collectées seront conservées pendant une durée de cinq années après la fin de la relation contractuelle.
- En l'absence de conclusion du contrat (par exemple : refus de prêt après étude de solvabilité) ou en cas de rétractation après signature de l'offre, les données collectées seront conservées pendant une durée de six mois (à compter de la décision de refus, d'annulation ou de rétractation), et vos coordonnées pendant trois ans à compter du dernier contact avec vous, dans le cas où vous accepteriez leur utilisation à des fins de prospection commerciale.
- Les données relatives à la fraude avérée ou tentative et à l'identité du fraudeur seront conservées cinq ans et jusqu'au terme de la procédure judiciaire, le cas échéant.

Droits fondamentaux

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles.
- Sous réserve des traitements imposés par une obligation légale, vous disposez d'un droit à la limitation du traitement de vos données personnelles et d'un droit à l'effacement de vos données personnelles, dans les cas prévus par la réglementation.
- Vous bénéficiez du droit à la portabilité de vos données (elles peuvent être transmises à votre demande dans les conditions que vous pourrez fixer).
- Sous réserve des traitements imposés par une obligation légale, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Le retrait de votre consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Lorsque vos données personnelles sont traitées à des fins de prospection commerciale, y compris par profilage, vous disposez d'un droit d'opposition à tout moment au traitement de ces données à de telles fins.

Pour exercer ces droits vous pouvez, soit adresser un courrier à l'attention du responsable du traitement, à la Caisse de Crédit Municipal de Toulon place Besagne Bâtiment A 83000 TOULON ou adresser un courriel à l'adresse : responsable.traitement@credit-municipal-toulon.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3, Place de Fontenoy TSA 80715 -75 334 PARIS CEDEX 07-Tél. 01 53 73 22 22-Fax 01 53 73 22 00-www.cnil.fr

Vous pouvez retrouver le détail des conditions et des modalités d'exercice de vos droits sur la Charte de protection des données personnelles consultable sur notre site internet www.credit-municipal-toulon.fr.

Je soussigné(e)

reconnais et accepte que mes données personnelles soient utilisées pour les finalités mentionnées dans le présent document, autres que la prospection commerciale, notamment **en vertu d'obligations légales et d'intérêts légitimes** (§ B, C et D) (**obligatoire pour conclure le contrat**) :

Fait à, le/...../.....

Signature :

OBLIGATION D'IDENTIFICATION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSEES (PPE)

Comme tous les organismes financiers et d'assurance soumis au contrôle de l'ACPR, LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON doit identifier les clients ou bénéficiaires effectifs PPE.

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Exercez-vous, ou avez-vous cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes ?

Fonctions listées par l'article R.561-18 du code monétaire et financier	OUI	NON
Chef d'état, chef du gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ;		
Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger		
Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours		
Membre d'une cour des comptes		
Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale		
Ambassadeur, chargé d'affaires		
Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée		
Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique		
Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.		

Fonctions fixées par l'Arrêté du 17 mars 2023 exercées en France	OUI	NON
<u>Fonctions politiques</u> : Président de la République, Premier ministre, membre du Gouvernement, Président du Sénat, Président de l'Assemblée nationale, député, sénateur, président ou membre d'organe exécutif des partis ou groupements politiques, ou fonction équivalente à celles précitées quel que soit son titre.		
<u>Fonctions juridictionnelles</u> : Président du Conseil Constitutionnel, membre du Conseil constitutionnel, membre du Conseil d'Etat (à l'exception des conseillers d'Etat en service extraordinaire n'exerçant pas de fonctions juridictionnelles), magistrat de la Cour de comptes, membre de la Cour de cassation, ou conseiller ou avocat général à la Cour de cassation en service extraordinaire.		
Secrétaire général du Conseil constitutionnel.		
Membre du Conseil général de la Banque de France.		
Ambassadeur ou chargé d'affaires exerçant les pouvoirs d'un ambassadeur en son absence.		

Chef d'état-major des armées, chef d'état-major de l'armée de terre, chef d'état-major de la Marine ou chef d'état-major de l'armée de l'air.		
Directeur général, directeur général délégué, directeur général unique, membre du directoire, administrateur ou membre du conseil de surveillance de société anonyme, ou fonction équivalente à celles précitées quel que soit son titre, exerçant au sein d'une société ou autre personne morale dans laquelle plus de la moitié du capital social est détenue directement par l'Etat, ou au sein d'un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, ou au sein d'une société ou autre personne morale dans laquelle plus de la moitié du capital social est détenue, directement ou indirectement, séparément ou ensemble, par une des personnes morales mentionnées ci-avant, et dont le chiffre d'affaires annuel, au titre du dernier exercice clos avant la date de nomination de l'intéressé, est supérieur à 10 millions d'euros.		
Directeur général, directeur général délégué, directeur général unique, membre du directoire, administrateur, membre du conseil de surveillance de société anonyme, ou fonction équivalente à celles précitées quel que soit son titre, exerçant au sein d'une société, d'un établissement public ou d'une autre personne morale (hormis celles mentionnées dans la case précédente) dans laquelle les collectivités, leurs groupements, ou les personnes morales mentionnées dans la case précédente, ou les offices publics de l'habitat (gérant un parc comprenant plus de 2 000 logements au 31 décembre de l'année précédant celle de la nomination de l'intéressé), détiennent directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, ou qui est ou une société d'économie mixte, et dont le chiffre d'affaires annuel, au titre du dernier exercice clos avant la date de nomination de l'intéressé, dépasse 50 millions d'euros.		

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle les fonctions précédentes, ou a-t-elle cessé d'exercer ces fonctions depuis moins d'un an ?

Nature du lien	OUI	NON
Le conjoint ou le concubin notoire		
Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou pas un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère		
Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère		
Les ascendants au premier degré		

Si vous avez répondu « OUI » à au moins une de ces questions, LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON peut être amenée à vous demander des informations et justificatifs complémentaires selon la nature et/ou les montants de l'(des)opération(s) effectuée(s).

Merci de compléter ce formulaire et de produire tout justificatif à votre agence ou le remettre directement à votre interlocuteur.

Renseigner ce formulaire est obligatoire. Les données personnelles vous concernant ainsi recueillies sont nécessaires en vue de déterminer si vous avez la qualité de personne exposée à des risques particuliers en

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le formulaire « important-traitement de vos données personnelles » qui vous a été remis, ainsi que la Charte de protection des données personnelles sur le site internet www.credit-municipal-toulon.fr.



Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente déclaration sont exacts, exhaustifs et conformes à la réalité. Je m'engage à informer LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON de tout changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses apportées à la présente déclaration.

Conformément à l'article 441-7 du Code Pénal, le fait de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 €. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public

Fait à* :

Date* : ____/____/____

Signature du déclarant* :

*Données obligatoires

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON